Rouen, 30 septembre 2012

Les psychologues scolaires signataires

 A

Monsieur le Directeur Académique

De Seine Maritime

Objet : psychologie scolaire en Seine Maritime

Monsieur le Directeur Académique,

Nous, psychologues scolaires de Seine Maritime, avons eu l’honneur de vous rencontrer en mai 2012, puis en délégation en juin 2012, afin de vous alerter sur les conséquences de la détérioration des services publics de psychologie scolaire : fermetures de 3 postes à la rentrée 2012, postes vacants et insuffisance du nombre de départs en stage de formation pour couvrir les besoins du département.

Vous lui avez opposé une situation de carte scolaire tendue qui obligerait à supprimer des postes de psychologues et les trois postes ont effectivement été fermés.

En cette rentrée, certaines circonscriptions en particulier rurales sont particulièrement pénalisées par la vacance de postes. Cette situation ne permet plus d’apporter une réponse à chaque situation. Lorsqu’un seul psychologue subsiste sur une circonscription, la totalité des demandes EGPA et le suivi des dossiers MDPH ne peut être assuré. C’est tout l’édifice de l’ASH qui se trouve déstabilisé par le manque de personnel sur ces postes. L’absence de comptes-rendus psychologiques ou le retard dans leur réalisation, en retardant la prise de décision des commissions pénalisent durablement les élèves et les familles déjà fragilisées par les difficultés scolaires. Certaines orientations doivent être repoussées d’une ou plusieurs années, entraînant souffrance, découragement voire difficultés comportementales.

Les missions de prévention, de dépistage, d’orientation des familles, de participation à la vie des écoles, l’implication dans le fonctionnement des équipes enseignantes et des RASED ne sont plus envisageables. Les missions des psychologues scolaires ne se résument pourtant pas à la passation de tests psychométriques.

Dans certaines circonscriptions la vacance de postes de psychologues scolaires vient s’ajouter à la vacance des postes de médecins scolaires, voire en dehors de notre institution de médecins de PMI, de médecin psychiatre dans l’inter-secteur de pédo-psychiatrie.

Les postes vacants empêchent les services publics de psychologie scolaire de fonctionner de façon égalitaire, selon les principes de la République.

Conformément à notre fonction et nos statuts, nous entendons bien continuer à remplir nos missions.

C’est pourquoi nous vous réitérons la demande que des appels à candidature soient lancés sur les postes vacants du département, ainsi que vos collaborateurs s’étaient engagés à le faire lors de l’audience du 27 juin 2012.

Cette mesure d’urgence ne saurait remplacer l’accroissement du nombre de départs en formation DEPS aux vues des départs à la retraite prévisibles. Il s’agit avant tout de rendre cette année le service que notre institution doit à ses usagers.

Convaincus de l’attention que vous porterez à notre demande, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l’expression de notre plus profond attachement au service public et à l’existence de la psychologie scolaire.

PS : courrier transmis aux syndicats.